



PROCÉDURES LOCALES

Championnat de France Catégorie Générale Classe Club Du 17/08 au 24/07/24 Moret Episy

Edition du 03/08/2024

Date de validation des procédures par la [Commission Sport FFVP](#) : <xx /xx/20xx>

Référence du règlement des compétitions FFVP : NP 4.1 - Edition 2024

L'ensemble des documents de référence est disponible sur :
<https://www.ffvp.fr/kb/organiser-une-competition>

Les procédures locales ont pour but de définir les options retenues par l'organisation lorsque le règlement fédéral (NP4.1) les permet. Elles évitent autant que possible de paraphraser la NP4.1. Les concurrents sont donc tenus de connaître la NP4.1 et les procédures locales. Les procédures locales doivent être validées par la Commission Sport FFVP au moins un mois avant la première épreuve.

Remarque éditoriale à supprimer :

- Les conseils de rédaction sont écrits en **bleu** (à supprimer une fois traités)
- L'organisation doit remplacer les champs surlignés en **jaune** par la valeur retenue.



Table des matières

1.	31.1.	31.2.	31.3.	31.4.	32.	42.1.	42.2.	42.3.	42.4.	42.5.	42.6.
	42.7.	42.8.	42.9.	52.10.	53.	63.1.	63.2.	63.3.	63.4.	63.5.	63.6.
	63.7.	63.8.	64.	84.1.	84.2.	84.3.	84.4.	84.5.	85.	95.1.	95.2.
	95.3.	95.4.	95.5.	105.6.	106.	107.	10				

1. Description de la compétition

1.1. Nom et lieu de la compétition

- Nom de la compétition : Championnat de France Catégorie Générale Classe Club
- Lieu : Moret Episy LFPU
- Association organisatrice : CVVFR
- Altitude de référence de l'aérodrome : 77 mètres (sera utilisée pour la référence des altitudes QNH/AMSL)
- Cette compétition est sélective (ie ne diverge pas par rapport à la NP4.1) : oui

1.2. Calendrier de la compétition

- Date limite d'inscription : 15/08/2024
- Entraînement (non officiel) : : 15-16/08/2024
- Période d'enregistrement : : 15-16/08/2024
- Période d'inspection technique (pesée obligatoire en classe club) : 15-16/08/2024
- Premier briefing : 17/08/2024 à 10h00
- Période de compétition (premier et dernier jour d'épreuve possible) : du 17 au 24/08
- Remise des prix : 24 08 2024 à 20h

1.3. Noms et fonctions des organisateurs et officiels

Postes obligatoires :

- Directeur de la compétition : Joël LARMIGNAT
- Représentant fédéral: Jean-Marc CAILLARD
- Choix des épreuves : Joël LARMIGNAT / René – Louis GAVARD
- Scoring : Antoine BERTHELOT
- Secrétariat : Emile VANDERLYDEN

Postes recommandés :

- Président du Comité d'Organisation : Maxence STAWSKI
- Sécurité des vols : René-Louis GAVARD
- Météorologue : Franck LEFEVRE
- Logistique : Denis ROUSSEAU
- Contrôle Technique : Antoine BERTHELOT
- Remorquage : Guillaume GARDIEN
- Webmaster : Etienne GUERRE
- Responsable presse : Maxence STAWSKI

1.4. Adresses pour correspondance et inscription

- Tel : 0603363594
- E-mail : 8jf2024@gmail.com
- Site web : cvvfr.org
- Adresse postale : chemin de la vallée droite 77250 moret episy

2. Généralités

2.1. Montant des frais d'inscription et des décollages

Les frais d'inscription pour chaque planeur s'élèvent à :

- 100 € pour les pilotes de -25 ans
- 150€ pour les pilotes de +25 ans.

Ils couvrent toutes les opérations exceptés les décollages.

Le prix d'un remorqué standard (500 m AGL) est de 40 € - 25 ans / 45€ +25 ans

Le montant de la caution de réclamation est fixé à 100 €

2.2. Catégories, Classes et types de planeurs admis

Classe club, voir liste des handicaps dans ma note fédérale NP4.1

Nombre maximal de planeurs de la compétition admis sur la plate-forme : 42

2.3. Logiciel d'analyse et de scoring utilisé

Le logiciel SeeYou (version 10.60 ou supérieure) sera utilisé comme logiciel de d'analyse des vols et de calculs des points.

Le script de scoring FFVP version 2024 en vigueur le jour de la 1^{ère} épreuve sera appliqué.

2.4. Enregistreurs de vol

Les enregistreurs de vol admis sont décrits dans la NP4.1 en vigueur.

Il est rappelé que la NP4.1 depuis l'édition 2020 modifie la liste des enregistreurs admis en secours pour un Championnat de France.

L'organisation demandera deux semaines avant la compétition à chaque concurrent de lui transmettre un fichier de vol récent de chaque enregistreur déclaré. Ceci permettra de s'assurer de l'identifiant et du bon fonctionnement (GPS, altitude et capteur moteur le cas échéant).

2.5. Équipements supplémentaires requis

NIL

2.6. Site Internet

L'adresse du site SoaringSpot de la compétition est <https://www.soaringspot.com/fr/cdf2024-moret/>
Il sera la référence pour les fichiers de points de virage, espace aérien et résultats de la compétition.

2.7. Base de points de virages

Le fichier de référence (*.cup) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).

- Points de départ utilisables : depart club
- Points de report utilisables : report est / report ouest
- Points d'arrivée utilisables : moret episy

2.8. Définition de l'espace aérien sportif du championnat

Le fichier espace aérien de référence (*.cub) est disponible sur SoaringSpot (cf §2.6).
Carte synthétique des zones avec altitudes plancher et plafond : voir annexe 1

- Liste des zones interdites par défaut (ie pénétration pénalisée) :
 - classes A, B, C, D ; ZRT sauf dérogatoire; TMZ ; zones P ; zones R ; zones D, parc naturel (quelque soit le plancher/plafond du parc)
- Liste des zones toujours autorisées (ie pénétration non pénalisée) :
 - classes E, F, G, RMZ, ZRT type dérogatoire (OpenAir type W)
- La fiche d'épreuve précisera une à une les zones éventuellement désactivées pour la journée (ex : certaines zones D, ZRT)

2.9. Emplacement du panneau d'affichage officiel

Le panneau d'affichage officiel est situé à l'accueil du club

2.10. Messagerie

Des informations officielles pourront être transmises par le groupe Whatsapp créé par l'organisation pour la compétition avec inscription automatique des concurrents. L'organisation configurera le groupe de telle façon qu'elle soit la seule à pouvoir diffuser des messages.

Les dépannages air sont autorisés et assurés par l'organisation à condition que le planeur soit posé sur un terrain qui permette un remorquage en toute sécurité et avant l'heure limite légale (heure légale du coucher du soleil+ 30 min).

L'organisation des dépannages air est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, qui décidera notamment de l'ordre dans lesquels ils seront effectués et de leur éventuelle délégation à un autre aéroclub.

4.Procédures en vol

4.1. Fréquences radio

Les transmissions radios ne doivent être faites que sur les fréquences autorisées par les organisateurs.

- Fréquence compétition (ouverture de la ligne, veille sécurité) : 120.055 MHz
- Fréquence décollage/arrivée/atterrissage : 120.055 MHz
- Fréquence détresse : 121.500 MHz

Championnat de France : l'entraide est interdite -> des scans des fréquences auront lieu.

Sauf pour raison de sécurité, aucune annonce n'est faite par le pilote ou le pilote remorqueur, ni au décollage ni au largage. Les essais radio doivent être réalisés avant le premier décollage.

4.2. Décollage (zone de largage) / treuil / décollage autonome

Voir annexe 3

Après largage, les concurrents doivent quitter dès que possible la zone de largage soit latéralement soit verticalement (par le haut). Un concurrent revenant dans le circuit de remorquage à une altitude inférieure ou égale à l'altitude de largage devra se signaler sur la fréquence utilisée pour les remorquages de telle sorte à être clairement localisé par les remorqueurs.

4.3. Procédure en cas d'atterrissage pendant les mises en l'air

Dégagement sud obligatoire sauf consignes contraires du directeur, poser à la croisée piste / taxiway planeur une golfette club viendra vous récupérer

4.4. Information d'arrivée

Le pilote annonce son arrivée et ses intentions sur la fréquence de la compétition lorsqu'il est à 10 km du cercle d'arrivée, en utilisant la phrase suivante :

« [n° de concours] 10km »

L'organisateur collationne le numéro de concours avec les informations utiles (vent, piste en cas de passage).

Puis le pilote annonce au passage du cercle d'arrivée :

« [n° de concours] *au cercle, directe ou tour de piste ou demande autorisation de passage* »

4.5. Procédure d'arrivée et d'atterrissage

L'arrivée directe, suivie d'un atterrissage long classique est la procédure normale et conseillée. Les schémas relatifs aux procédures d'atterrissage figurent en annexe.

Arrivée directe : le pilote à l'atterrissage suit les instructions données par l'organisation qui régule le trafic de manière à ce que les premiers planeurs en arrivée directe effectuent un atterrissage aussi long que possible, en gardant son axe, permettant aux planeurs suivants de se poser en toute sécurité.

Les passages ne sont pas autorisés.

Les atterrissages courts seront sanctionnés

5. Déroulement des épreuves

- 5.1. Dispositions locales relatives au contrôle du trafic aérien (le cas échéant)

Sans objet

- 5.2. Zone des épreuves

Sans objet

- 5.3. Paramètres des portes de départ et d'arrivée

Départ :

- Ligne de départ rectiligne de longueur totale 10 km (2x5km de chaque côté du point de départ), centrée sur le point de départ, avec comme paramètres de franchissement :
 - o Vitesse sol maximale: 170km/h, sauf changement lors du briefing journalier
 - o Altitude maximale de franchissement de ligne : sera définie chaque jour en fonction des plafonds observés et annoncée durant les messages radio d'ouverture de porte.

Arrivée :

- Cercle de rayon 3 km centré sur le point d'arrivée avec comme paramètre de franchissement :
 - o Altitude minimale :300 mètres QNH, sauf changement durant le briefing journalier.

- 5.4. Ouverture de porte de départ

Se référer à la NP4.1 §12.4.3.

5.5. Annulation d'épreuve en vol

A tout moment, l'organisation peut annuler l'épreuve en annonçant sur la fréquence compétition :

« *Compétition X, l'épreuve pour la classe [la classe] est annulée.* ».

Les concurrents sont priés de relayer le message le plus sportivement possible.

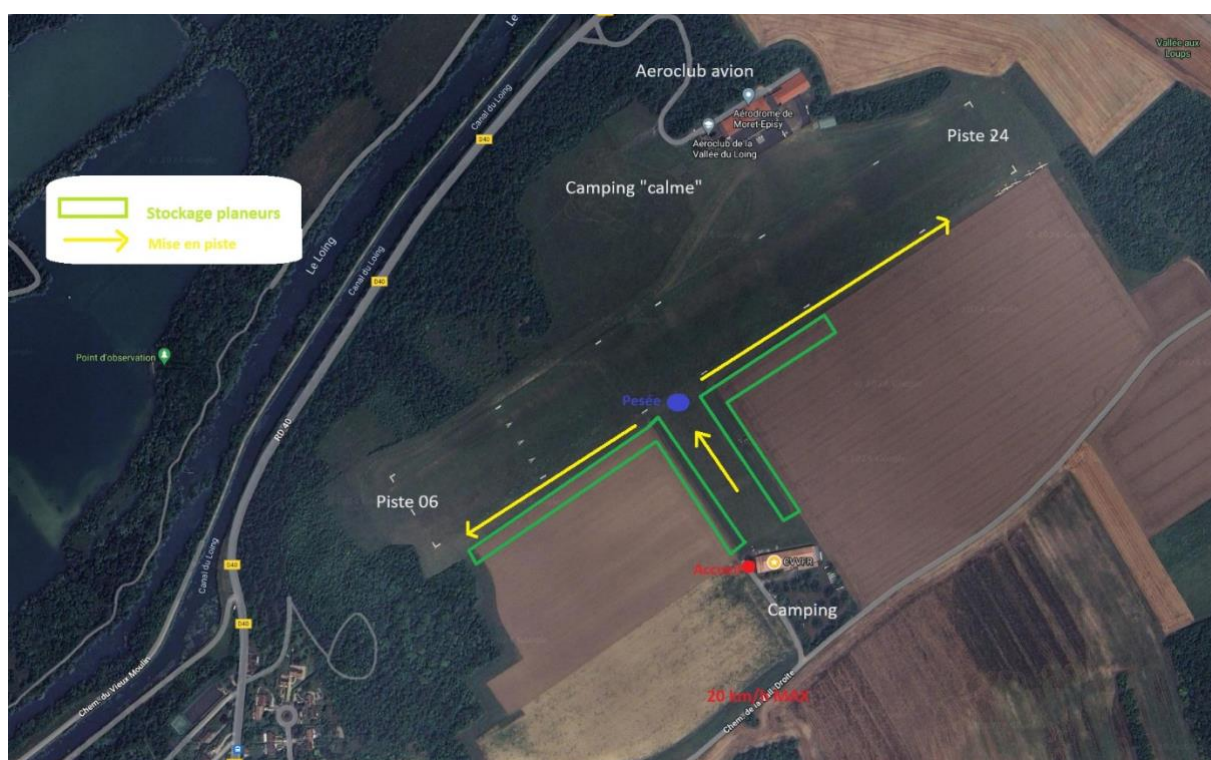
5.6. Pénalité altitude d'arrivée

La pénalité pour passage de la porte d'arrivée sous l'altitude minimale est de type « Temps ».

6. Divergences par rapport au règlement fédéral NP4.1 en vigueur

Sans objet (*préférable*)

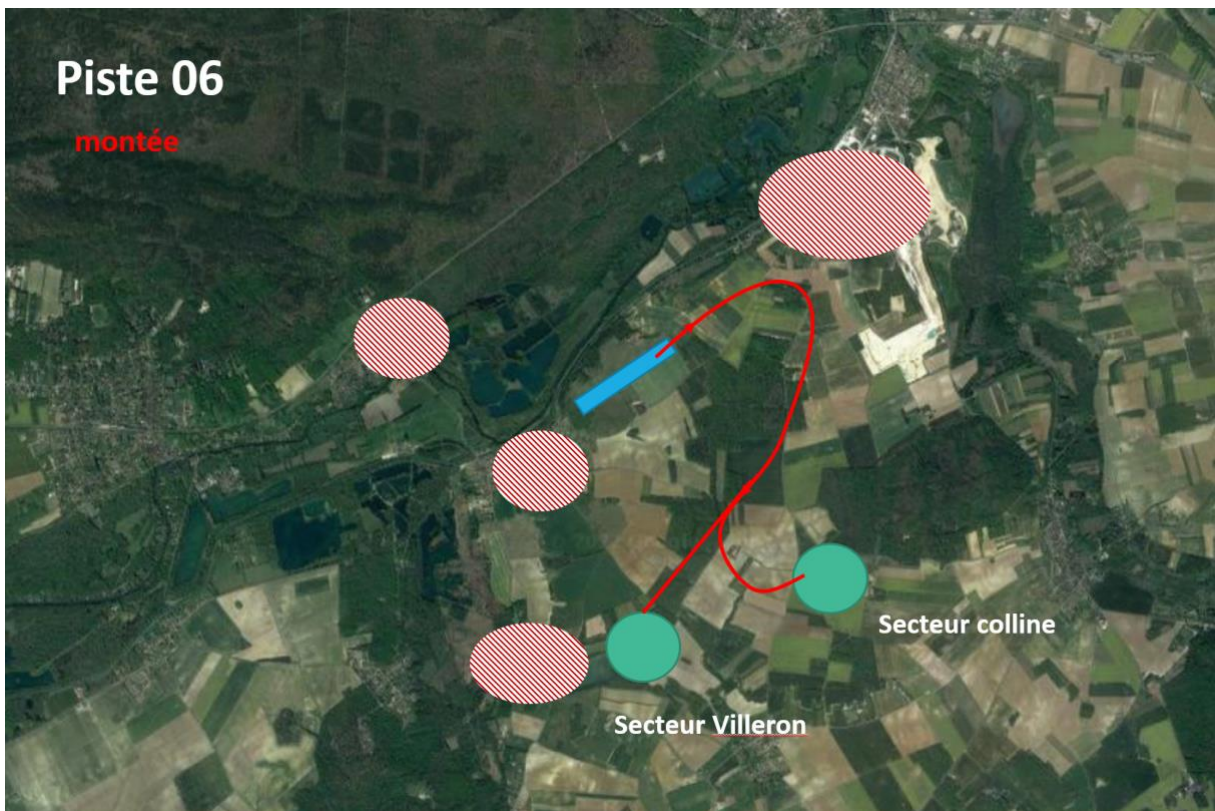
7. Annexes

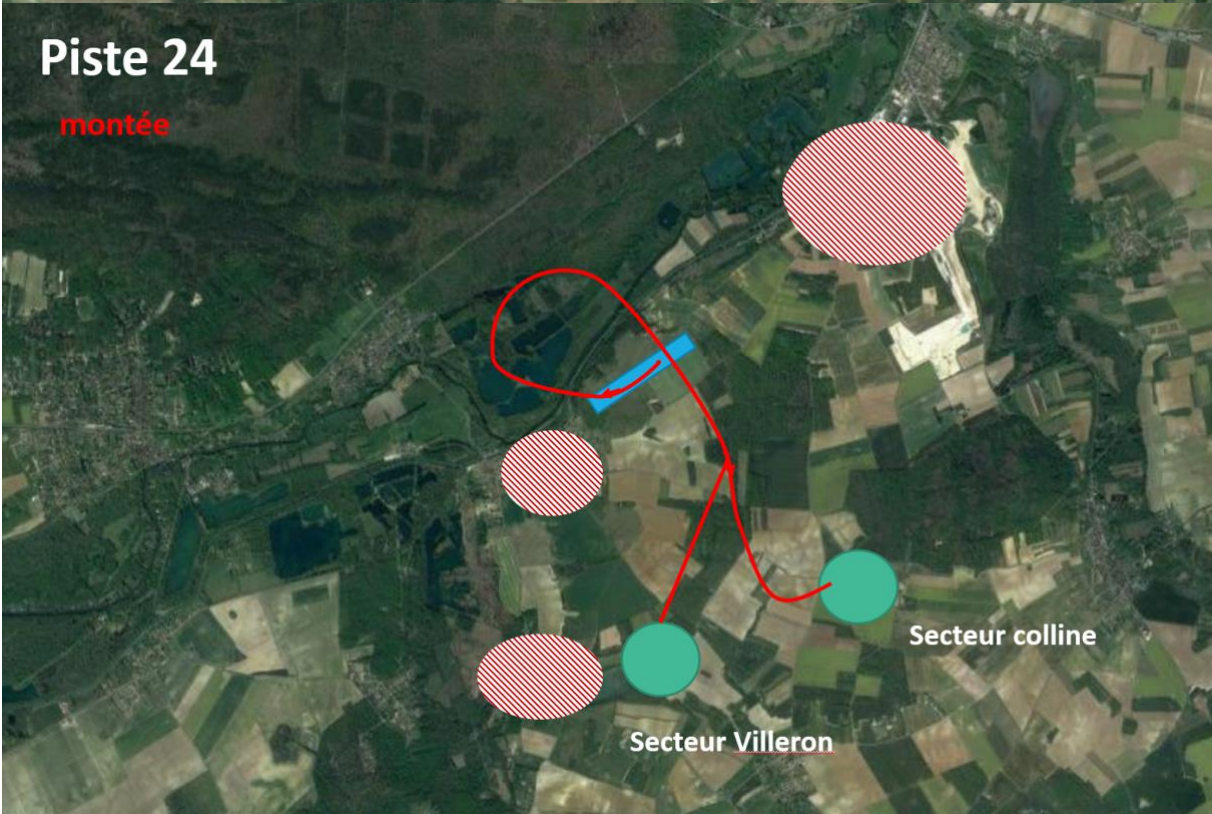
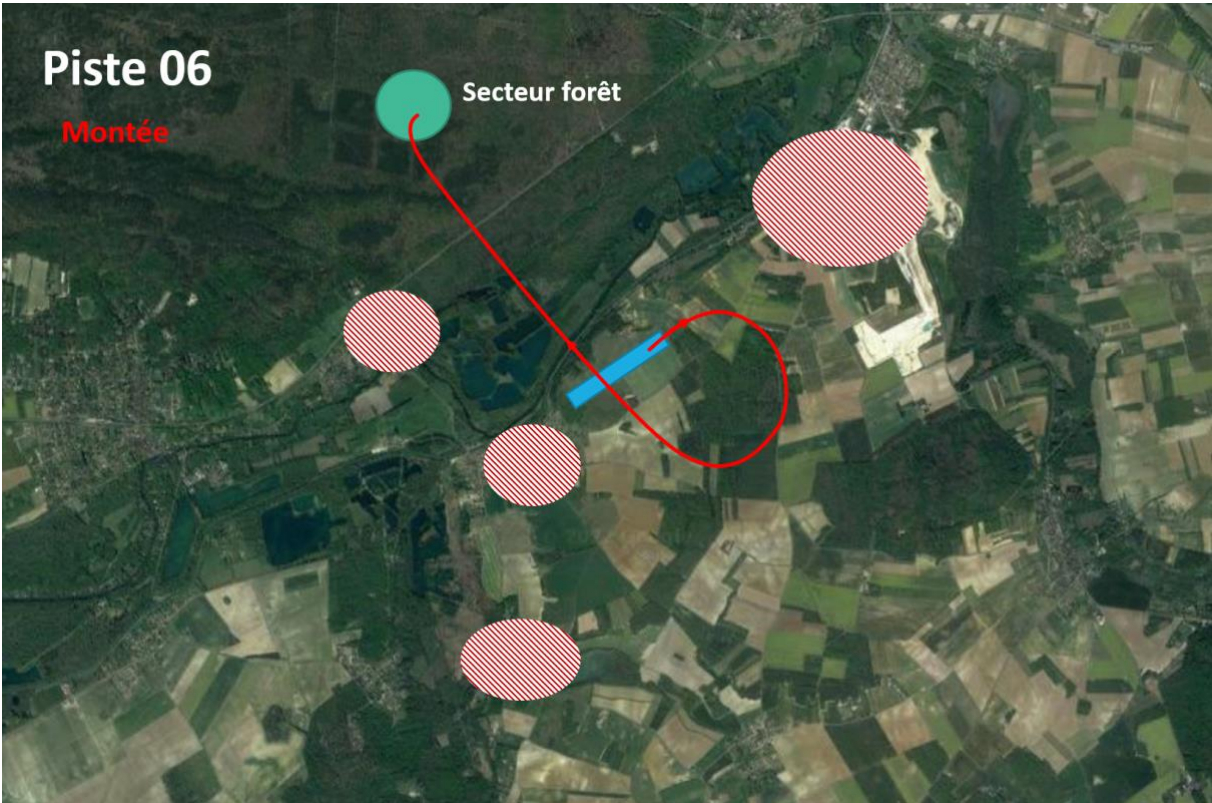


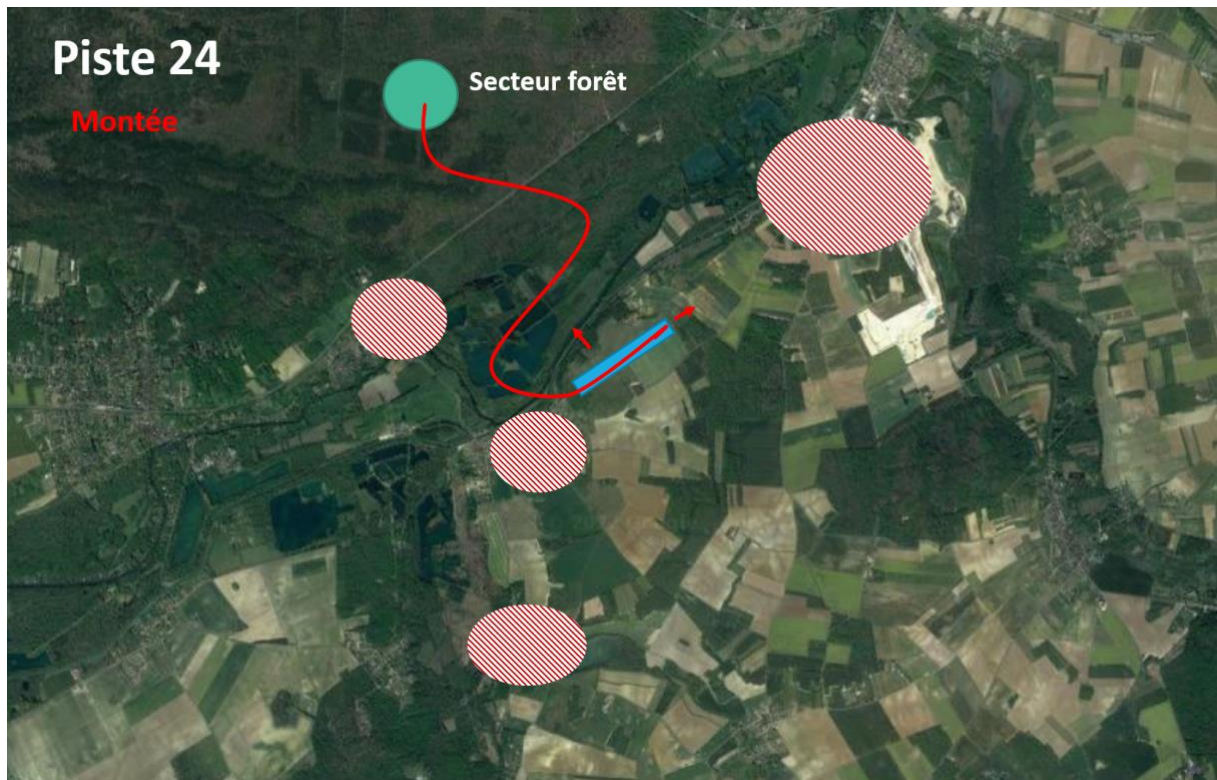
1 Présentation de l'aérodrome



2 Schéma de grille







3 Schéma des zones de largage